

Lettre RenaSup

Vendredi 17 Septembre 2021



1. Edito Yves Ruellan

C'est encore dans un contexte particulier que s'est déroulée la dernière rentrée scolaire. Les aspirations de se revoir, en présentiel, se finalisent en espérant des temps plus calmes. RenaSup a également effectué sa rentrée avec Jean-Marc Petit, délégué général, Véronique Borocco, assistante et Laura Denieau, chargée de la communication digitale au service des

établissements et du réseau.

RenaSup s'est donné une feuille de route afin d'assurer sa mission statutaire au plus près de ses adhérents. Nous voulons vous en partager les grands axes.

Aider les établissements et les structures institutionnelles à développer une offre

cohérente de Bac-3 à Bac+3. Il s'agit de construire des stratégies territoriales pour offrir :

- des solutions de poursuite d'études, notamment aux étudiants en Bac+2,
- des propositions directes à Bac+3 sécurisées par un Bac+2, grâce à des accords permettant l'accès à un diplôme ou à un titre professionnel de niveau 6. En septembre 2021, ce sont plus d'une cinquantaine de formations type Bachelor qui ont été ouvertes dans notre réseau.

Aider les établissements et les structures institutionnelles à développer une offre

cohérente en apprentissage. En lien avec l'Agence Excellence Pro, l'Enseignement catholique doit prendre sa part dans le développement de l'apprentissage. Il en va de l'accueil de tous en s'adressant aux intelligences multiples des jeunes mais aussi en répondant à la situation économique de certaines de nos familles.

Conforter nos CPGE. Le modèle est actuellement fragilisé dans plusieurs de nos établissements. Il nous faut le rendre plus attractif, en sécurisant des parcours, en l'élargissant aux nouvelles CPES (Cycle Pluridisciplinaire d'Enseignement Supérieur) voire aux PPME (Parcours de Professionnalisation aux Métiers de l'Enseignement).

Donner de la lisibilité à toutes nos formations professionnalisantes. Deux volets : créer une plateforme numérique dédiée à destination des établissements et des structures institutionnelles ; proposer une formation aux professeurs principaux de collèges et de lycées. Dans ce dossier, RenaSup travaille en collaboration étroite avec le Cneap, l'ECM, l'Afadec et les Organismes de formation de l'Enseignement catholique.

Ces grandes orientations sont la résultante du projet 20-20 de RenaSup revu au fil du temps et de l'actualité. Nous avons lancé les bases d'un nouvel élan mais qui a été contrarié par le COVID. Avec le Groupe Recherche et prospective (GRP), avec le département Éducation du SGEC, nous allons nous remettre à l'ouvrage. Pour ce faire, nous vous invitons, Chefs d'établissement, responsables de l'enseignement supérieur, à rejoindre le GRP, lieu de réflexion et de prospective.

L'année sera encore riche de débats, de solutions innovantes, d'expérimentations, de consolidations d'acquis tant la richesse des structures de formation du réseau Enseignement catholique est grande. Nous sommes à vos côtés. A vous tous, une belle année !

2. Parcoursup, fin de procédure 2020/2021 et lancement 2021/2022

A. La procédure s'est terminée jeudi 16 à minuit

Concrètement, à compter du 17 septembre 2021 :

- Les candidats ne peuvent plus accepter de vœux en phase complémentaire. Il n'y a plus de vœux formulés en phase complémentaire en cours d'examen par les formations
- Seules les formations en apprentissage peuvent encore envoyer des propositions d'admission aux candidats à la suite de la signature d'un contrat avec un employeur
- Les candidats qui avaient sollicité un accompagnement auprès des commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) avant la fin de la procédure continuent d'en bénéficier pour les aider à trouver une formation
- Les candidats peuvent toujours accéder à l'historique de leur dossier pour consulter les décisions de fin de procédure ou pour télécharger une attestation d'admission
- Les interfaces du site public changent ; l'accès au moteur de recherche des formations est maintenu

Les services d'assistance aux candidats restent mobilisés pour répondre aux questions : le numéro vert (0 800 400 070) est ouvert jusqu'au 24 septembre 2021 et la rubrique contact depuis le dossier candidat est accessible jusqu'au 28 octobre 2021.

B. Notification et aide à la réponse aux demandes de communication de motifs des décisions prises ou de communication des traitements informatiques utilisés

Comme chaque année, des notifications-type seront téléchargées dans les dossiers des

candidats non admis au terme de la procédure à compter de la nuit prochaine. (article D612-1-14 du code de l'éducation).

Les candidats ont la possibilité, s'ils en font la demande à la formation dans laquelle ils n'ont pas été admis, de se voir communiquer des « informations relatives aux critères et modalités d'examen de leurs candidatures ainsi que les motifs pédagogiques qui justifient la décision prise à leur égard (dernier alinéa du I de l'article L. 612-3 du code de l'éducation).

Pour aider les chefs d'établissement à répondre à d'éventuelles demandes d'explication de la part de candidats qui n'ont pas été admis dans leurs formations, vous trouverez [une note](#) précisant le cadre de réponse aux candidats avec des courriers types.

C. Rapport public d'examen des vœux

Pour mémoire, la saisie des rapports publics d'examen des vœux est ouverte depuis le 1er septembre et jusqu'au 15 octobre 2021. La [note de cadrage](#) et le [pas à pas](#) sont disponibles sur l'espace documentation du site de gestion. Il convient de porter une attention particulière à la rédaction de ce rapport dans la mesure où il doit être en conformité avec les attendus énoncés au départ et servir de point de repère aux candidats de l'année suivante. En effet, les éléments renseignés seront ensuite portés à la connaissance des candidats sur les fiches formation des établissements. Pour en savoir plus, [la note complète éditée par Parcoursup](#).

D. Vers Parcoursup 2022

Le paramétrage des formations qui permet de renseigner la ou les fiches de présentation des formations supérieures de votre établissement sur le moteur de recherche Parcoursup débutera à compter de la mi-novembre 2021 via le site de gestion Parcoursup :

- Les établissements auront jusqu'à la mi-décembre 2021 pour renseigner les « caractéristiques des formations » qu'ils proposent.
- Pour la saisie des capacités d'accueil des formations, qui nécessite un temps d'échange préalable entre les établissements et les autorités académiques, un délai supplémentaire est laissé : les établissements auront jusqu'à la mi-janvier 2022 pour renseigner cette information.

Pour vous accompagner pendant cette étape, une série de webinaires seront organisés par RenaSup en lien avec la gouvernance de Parcoursup.

3. Quelques constats concernant la dernière campagne de recrutement en BTS

Sans que nous disposions pour l'instant des chiffres finaux, il nous remonte de certaines régions un tassement au niveau des BTS.

Ce tassement ne fait, hélas que confirmer un certain nombre de points d'attentions concernant l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur, évoqués tout au long des dernières années dans nos communications écrites et webinaires.

On peut faire l'analyse suivante :

A. Il existe un certain glissement vers l'apprentissage qui a certes un effet minoritaire mais non négligeable.

L'idée de certains que se lancer dans l'apprentissage notamment via la mixité nuirait aux effectifs sous contrat est une idée fautive. Car finalement ne pas faire d'apprentissage n'empêche pas les élèves d'opter pour cette modalité...dans d'autres structures ou réseaux.

Et l'établissement perd sur tous les tableaux.

B. L'offre des BUTs en 3 ans directs post bac doublée d'un quota de 50% de jeunes issus de Bac techno contre 20 à 30% au auparavant a réduit une partie des Bac technos qui revenaient vers les BTS car non acceptés en IUT. Phénomène identique pour le public qui du coup est reparti à la chasse des Bac Technos pour remplir ses classes.

La perte d'élèves issus de Bacs Technos n'a pas été compensée par les retours de Bac Pros, au profil moins enclin à se diriger vers le Privé et qui ont été plus facilement acceptés dans le public pour combler les pertes de Bac technos

La logique de la rénovation de la voie techno proposée par Jean-Pierre Ringard (Co-pilote du suivi de réforme du baccalauréat) de réduire la voilure des STMG devrait renforcer ce phénomène à terme. Compte tenu du positionnement très tertiarié de nos établissements

Pour être attractif, il faudrait donner une visibilité à Bac+3 aux élèves de terminale, sortir du BTS prolongé par une 3ème année de Bachelor à une communication basée sur des Bachelors en 3 ans Post Bac sécurisés par un BTS. Etre sur une logique de certification BTS1/Bachelor 1- BTS12/Bachelor 2 avec des petits modules complémentaires qui concrétisent cette double certification. L'élève choisit ces modules ou non. S'il les prend, il est en double certification, sinon il se cantonne au BTS.

4. Une enveloppe dégagée par la fondation St Matthieu pour soutenir les expérimentations de modules complémentaires permettant la double certification Bachelor BTS.

En droite ligne avec l'article précédent, la Fondation St Matthieu a mobilisé un fond d'amorçage afin d'aider les établissements souhaitant s'engager à partir de janvier 2022 dans l'expérimentation de modules complémentaires en BTS1 et/ou BTS2 afin de créer une double certification BTS1-2/Bachelor1-2 menant à un titre RNCP de niveau Bac+3 préparé dans l'établissement ou un établissement partenaire.

[Remplir le dossier afin de candidater à un soutien financier](#), Date limite d'envoi du dossier vendredi 19 novembre 2021.

[Un webinaire pour en savoir plus est organisé lundi 17 septembre à 16h30](#)

5. Nouvelle campagne d'Ouverture, Fermeture, Transformation des CPGE.

La date limite de remontée des demandes de la part des recteurs est le 20 septembre. Nous rappelons que les montées pédagogiques, notamment les transformations d'ECS2/ECE2 en ECG2 ne sont pas automatiques. Il en va de même pour les MP2I.

Une fois ces remontées effectuées, RenaSup entrera en discussion avec la DGESIP dans le cadre de l'instruction des dossiers. Il appartient aux établissements de nous faire remonter leurs demandes. Il ne pourra y avoir argumentation pour un dossier dont nous n'avons pas eu connaissance directe.

6. L'obligation de certification en Langue Anglaise pour les Etudiants de BTS dès la session de 2022

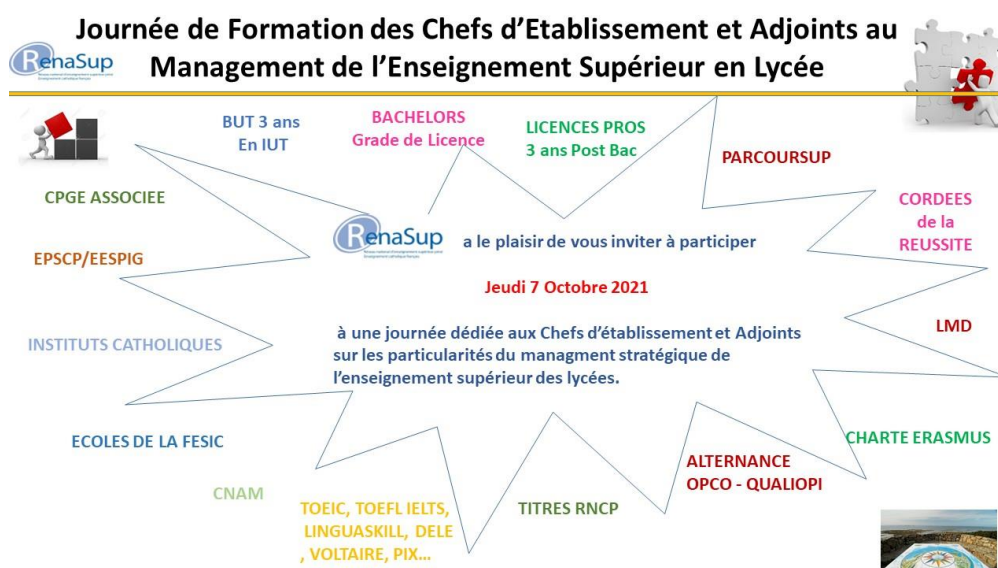
Le MESRI n'a pas renouvelé son contrat avec Lingua-Cert et a lancé un nouvel appel d'offre pour la session de BTS 2022.

A cette date, le résultat de cet appel d'offre n'est pas encore connu.

Pour mémoire, il n'y aura prise en charge de la certification par le Ministère que pour les évaluations passées avec le certificateur retenu.

Ce sujet est à l'ordre du jour de notre prochain rendez-vous à la DGESIP.

7. Journée de Formation des Chefs d'Établissements et Adjoints au Management de l'Enseignement Supérieur en Lycée



En savoir plus et [s'inscrire](#)

8. Fondation Voltaire : Jeu orthographique d'évasion à destination des étudiants du réseau

La fondation voltaire organise pour ses partenaires, dont RenaSup, un jeu d'évasion, **le mercredi 1er décembre de 12H15 à 13h45.**

Ce jeu dure 90 minutes et les équipes devront se retrouver, en présentiel ou en distanciel, 10 minutes avant car à 12H15 le chronomètre sera lancé !

Vous pouvez prendre connaissance des retours d'expérience de quelques utilisateurs sur le jeu en visionnant cette [vidéo](#).

SAVE THE DATE !

Une invitation vous sera envoyée directement courant octobre.

9. Partenaires RenaSup

- [ETS Global](#)
- [Global Exam](#)
- [Gymglish](#)